



**POLITIQUE D'INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS**  
**MALADES**  
**(FUSIONNÉE)**

Document approuvé par le Conseil d'administration provisoire de la nouvelle corporation, le 27 février 2012

**Copie certifiée conforme**

---

Président(e) du Conseil d'administration

Février 2012

# Les enfants malades

## Politique et procédure

### Préambule

- Le CPE a pour Mission d'offrir des services de garde éducatifs aux enfants qui le fréquentent ;
- Le CPE s'est doté de règles d'hygiène pour favoriser la santé des enfants et des personnes qui y travaillent (lavage des mains, désinfection des aires de jeu et des jouets, règles d'hygiène dans la cuisine, etc) ;
- L'organisation physique et humaine du CPE permet de prendre soin **temporairement** d'un enfant malade : c'est pourquoi les parents sont invités à venir chercher l'enfant qui présente des symptômes de maladie réclamant une présence humaine trop importante et exclusive.

C'est donc en ce sens :

#### 1. Que sera exclu l'enfant qui présente l'une de ces conditions:

- Fait de la fièvre et présente un état général médiocre ;
- Éprouve de la difficulté à respirer ;
- Présente des symptômes de maladie : diarrhée, vomissements, pâleur excessive, éruption cutanée non diagnostiquée; etc
- Présente des yeux rouges avec écoulement purulent ;
- Est léthargique ou anormalement somnolent ;
- Est incapable de prendre part aux activités habituelles ;
- Enfant qui a des poux.

#### 2. Que sera réintégré l'enfant dont :

- Les symptômes sont disparus et qu'il ne subsiste aucun danger de contagion vs les maladies amenant l'exclusion de l'enfant ;
- La thérapie antibiotique est débutée depuis au moins 24 heures (conjonctivite, streptocoque et scarlatine) ;
- Les selles sont redevenues de consistance normale depuis au moins 24 heures ;
- Les vomissements ont cessé depuis au moins 24 heures ;
- L'état général lui permet de participer aux activités habituelles.

**Un contexte de nature épidémique présent au CPE peut amener les membres du personnel à exiger du parent l'exclusion de son enfant sans que plusieurs symptômes se soient manifestés.**

## Procédures d'intervention

### 1. Fièvre

La seule façon sûre de mesurer la fièvre est de prendre la température. Il est nécessaire de la prendre chaque fois que l'observation de l'état général de l'enfant (pleurs, perte d'énergie, etc.) ou des symptômes physiques (rougeurs aux joues ou chaleur excessive de la peau) permettent de soupçonner qu'il est fiévreux.

En temps normal, la température du corps varie selon les enfants, la période du jour, la température extérieure et les activités en cours.

Au CPE, nous parlons de fièvre et n'intervenons que lorsque la température de l'enfant atteint ;

- Température **rectale** supérieure à **38 °C**
- Température **buccale** supérieure à **37,5 °C**
- Température **axillaire** supérieure à **37,2 °C**

Le degré de fièvre n'est pas toujours en relation avec la gravité d'une maladie. Toutefois, la fièvre est un signal d'alarme : elle indique la présence d'un problème quelconque.

#### Que doit faire l'éducatrice en cas de fièvre légère qui apparaît au CPE

Si la température **rectale** est **inférieure à 39 °C (38,5 °C pour la buccale et 38,2 °C pour l'axillaire)** et si **l'état général de l'enfant est bon**, il suffit de :

- Informer le parent de l'état de l'enfant.
- Éviter les jeux très actifs ;
- Habiller l'enfant légèrement, pour permettre à la température de baisser ;
- Le faire boire plus souvent (eau, jus de fruits, ) ;
- Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes, ou plus tôt, si son état général semble se détériorer
- On peut administrer l'acétaminophène pour une température rectale supérieure à **38,1 °C**

**Si l'enfant a moins de 2 mois**, demander aux parents de venir le chercher immédiatement et de consulter un médecin car le protocole pour l'administration de l'acétaminophène ne s'applique pas.

#### Que doit faire l'éducatrice en cas de forte fièvre qui apparaît au CPE

**Si l'enfant a plus de 6 mois** et que la température **rectale** est **égale ou supérieure à 39. °C (38,5 °C pour la buccale et 38,2 °C pour l'axillaire)**, il faut :

- Informer le parent de l'état de l'enfant ;
- Administrer de l'acétaminophène à l'enfant, après s'être assuré que le protocole *autorisation d'administrer de l'acétaminophène* est bien signé, et selon la posologie indiquée au protocole;
- Une (1) heure après l'administration d'acétaminophène, reprendre la température et si la température demeure élevée, demander au parent de venir chercher l'enfant :

en cas de doute sur la condition de l'enfant ce dernier peut être amené aux urgences ;

- Appliquer les mesures en cas d'élévation de température (habiller confortablement ; faire boire et surveiller) ;

Si l'enfant a des antécédents médicaux particuliers comme des épisodes de convulsions fébriles, prendre les mesures qui s'imposent. Si les parents ne peuvent venir chercher l'enfant, le conduire aux urgences : ne pas administrer d'acétaminophène, sauf s'il a déjà été prescrit pour ce problème.

**Si l'enfant a moins de 6 mois**, demander aux parents de venir le chercher immédiatement et de consulter un médecin. Si les parents ne peuvent venir chercher l'enfant, le conduire aux urgences.

#### **Que doit faire le parent en cas de fièvre légère qui apparaît dans la nuit ou au réveil**

- L'enfant févreux peut continuer à fréquenter le service de garde si l'observation faite par l'éducatrice le déclare assez bien pour participer aux activités

#### **Que doit faire le parent en cas de forte fièvre qui apparaît dans la nuit ou au réveil**

- Garder à la maison l'enfant qui fait de la forte fièvre ou l'enfant dont la fièvre s'accompagne des symptômes suivants – somnolence, vomissement, état général qui se détériore, présence d'une éruption cutanée – et le faire voir par un médecin. Une fois le diagnostic posé, l'enfant peut retourner au service de garde si le médecin autorise le retour et si l'enfant est assez bien pour participer aux activités du service de garde.

Règles de base à respecter par les membres du personnel du CPE

**Dans le cadre du présent protocole, l'acétaminophène peut être administré exclusivement pour atténuer la fièvre. Il ne peut être administré :**

- à des enfants de moins de 2 mois ;
- pour soulager la douleur ;
- pendant plus de 48 heures consécutives sans prescription médicale à cet effet

Il est préférable d'attendre une quinzaine de minutes pour prendre la température de l'enfant qui vient de faire une activité physique énergique : sa température pourrait être plus élevée que la normale.

Il n'est pas approprié d'utiliser des moyens physiques pour faire baisser la température : débarbouillettes d'eau tiède, bain d'eau froide, alcool à friction, etc.

Il est préférable d'utiliser des embouts de plastique jetables lors de l'utilisation des thermomètres.

## 2. La diarrhée

On définit comme diarrhée des selles deux fois plus fréquentes que d'habitude ou des selles de consistance différente, non formées et plus liquides. La diarrhée peut causer une déshydratation. L'enfant atteint de diarrhée importante n'est pas en service de garde puisque son état demande beaucoup d'attention.

### **Que doit faire l'éducatrice en cas de diarrhée (après 2 selles liquides) qui apparaît au CPE**

Les conseils qui suivent portent sur les soins à donner au début d'un épisode :

- Demander aux parents de venir chercher l'enfant. Si les parents ne peuvent être rejoints, les personnes indiquées au numéro d'urgence le seront ;
- Limiter dans la mesure du possible les contacts avec les autres enfants ;
- Laver souvent et avec soin les mains de l'enfant et des adultes qui s'en occupent ;
- Faire boire souvent l'enfant pour éviter la déshydratation ;
- Désinfecter tables à langer, comptoirs, petits pots et sièges de toilette utilisés par l'enfant ;
- Continuer une alimentation régulière afin d'assurer un apport nutritionnel adéquat.

En attendant le parent qui retarde, si la diarrhée est très importante, donner des solutions orales d'hydratation, à condition que les parents aient signé le formulaire *d'autorisation pour les solutions orales d'hydratation* ;

### **Que doit faire le parent en cas de diarrhée qui apparaît dans la nuit ou au réveil ?**

- **Ne pas amener l'enfant au CPE si l'une des conditions suivantes est présente:**
  - La fréquence des selles est anormalement élevée : ex. 2 selles liquides à l'intérieur d'une plage de 2 heures ;
  - L'enfant a vomi au cours des 24 heures précédentes ;
  - L'enfant est fébrile ;
  - Les selles sont trop abondantes et débordent de la couche ;
  - Il y a du mucus ou du sang dans les selles.

**Garder l'enfant à la maison jusqu'à 24 heures après que les selles soient redevenues normales.**

## 3. Les vomissements

Les vomissements sont le rejet d'aliments de façon projectile. Il y a un risque de déshydratation chez l'enfant. Les interventions varient selon la gravité du cas.

### **Que doit faire l'éducatrice en cas de vomissements qui apparaissent au CPE**

Si l'enfant vomit plus de deux fois ou vomit une fois et manifeste d'autres symptômes comme la somnolence, l'incoordination, des troubles visuels ou des convulsions. Il faut :

- Demander aux parents de venir chercher l'enfant. Si les parents ne peuvent être joints, les personnes indiquées au numéro d'urgence le seront ;
- Commencer à faire boire une solution d'hydratation selon les règles du protocole pour *l'administration de solutions orales d'hydratation*, si les parents l'ont signé : peu et souvent ;
- Favoriser une hygiène rigoureuse.

**Que doit faire le parent en cas de vomissements qui apparaissent dans la nuit ou au réveil, ou après un épisode de vomissement au CPE ?**

**Garder l'enfant à la maison jusqu'à 24 heures après le dernier vomissement.**

### **4. La gastro-entérite**

Les symptômes de la gastro-entérite sont la diarrhée, les douleurs abdominales, les nausées et/ou vomissements pouvant être causés par divers agents infectieux. Il n'y a pas nécessairement de fièvre ou celle-ci est modérée. La gastro-entérite présente un danger potentiel de déshydratation et de contagion.

**Que doit faire l'éducatrice en cas de gastro-entérite qui apparaît au CPE**

- Demander aux parents de venir chercher l'enfant. Si les parents ne peuvent être joints, les personnes indiquées au numéro d'urgence le seront, étant donné le grand risque de contagion ;
- Faire boire souvent et peu à la fois ;
- Limiter dans la mesure du possible les contacts avec les autres enfants ;
- Laver souvent et avec soin les mains de l'enfant et des adultes qui s'en occupent ;
- Désinfecter tables à langer, comptoirs, petits pots et sièges de toilette utilisés par l'enfant.

**Que doit faire le parent en cas de gastro-entérite qui apparaît dans la nuit ou au réveil, ou après un épisode de gastro-entérite au CPE ?**

**Garder l'enfant à la maison jusqu'à 24 heures après le dernier vomissement et 24 heures après que les selles soient redevenues normales.**

### **5. Autres symptômes divers et variés**

On définit par symptômes divers et variés tout autre symptôme différent de ceux d'un simple rhume, ou d'un problème que le CPE connaît déjà bien et qu'il est en mesure de contrôler sans aide extérieure.

## 5.1. Cas d'exclusion

### → Conjonctivite purulente

#### L'éducatrice doit :

- Appliquer des mesures d'hygiène rigoureuses,

#### Le parent doit :

- Garder l'enfant à la maison dans le cas d'une conjonctivite purulente : l'enfant pourra réintégrer le service de garde 24 heures après le début du traitement antibiotique.

### → Pharyngite et amygdalite à streptocoque et scarlatine

#### L'éducatrice doit :

- Informez tous les parents du service de garde.

#### Le parent doit :

- Garder l'enfant à la maison jusqu'à 24 heures après le début du traitement antibiotique et jusqu'à ce que l'enfant soit capable de suivre les activités du service de garde.

### → Les poux

Infestation par de petits parasites (poux) vivant sur le cuir chevelu et causant des démangeaisons.

#### L'éducatrice doit :

- Isoler l'enfant et l'exclure jusqu'à la première application du traitement ;
- Appliquer des mesures d'hygiène et inspecter la tête de chaque enfant à tous les jours
- Informez tous les parents du service et obtenir leur collaboration ;

#### Le parent doit :

- Garder l'enfant à la maison, appliquer le shampoing et enlever les lentes ;
- Traiter tous les membres de la famille le même jour en utilisant adéquatement un shampoing efficace contre les poux : enlever les lentes ;
- Refaire un 2<sup>ième</sup> shampoing, 7 jours après le premier traitement ;
- Continuer d'effectuer un suivi quotidien et rigoureux.

## 5.2. Cas n'amenant pas l'exclusion

- **Grippe (influenza)**

**L'éducatrice doit :**

- Appliquer des mesures d'hygiène rigoureuses ;
- Surveiller la fièvre et appliquer le protocole d'administration de l'acétaminophène si le parent l'a signé ;
- **Ne pas exclure** l'enfant sauf s'il fait une forte fièvre et ne peut suivre les activités régulières du service de garde.

- **Rhume**

**L'éducatrice doit :**

- Appliquer des mesures d'hygiène ;
- **Ne pas exclure** l'enfant sauf s'il fait une forte fièvre et ne peut suivre les activités régulières du service de garde.

- **Roséole**

**L'éducatrice doit :**

- Informer tous les parents du service ;
- **Ne pas exclure** l'enfant sauf s'il fait une forte fièvre et ne peut suivre les activités régulières du service de garde.

- **Varicelle**

**L'éducatrice doit :**

- Informer tous les parents du service ;
- **Ne pas exclure** l'enfant sauf s'il fait une forte fièvre et ne peut suivre les activités régulières du service de garde.

**Selon l'article 116 du Règlement sur les services de garde**, le prestataire de service doit s'assurer qu'aucun médicament\* n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec, exception faite des produits couverts par les protocoles dûment signés par les parents : acétaminophène, gouttes nasales salines, solutions orales d'hydratation, crème pour le siège à base d'oxyde de zinc et lotion calamine, insectifuge et crème solaire.

\*L'étiquette du contenant de médicament prescrit doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, la posologie, la durée du traitement et le nom du médecin traitant.